



Conseil Communautaire 29 Avril 2014 Villersexel

Compte rendu de séance

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf avril, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 VILLERSEXEL après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PELLETERET, Président.

Etaient présents : Robert BADALEMENTI, Alain BIZZOTTO, Jacques MOUGEOT, Christian PONSOT, Charles GRANET, Hélène PETITJEAN, Ghislaine VUILLIER, Christian BOYER, Olivier MAGAGNINI, Michel BOYER, Ida MOGNOL, Nicolas PLANCHON, Michel DAVAL, Michel RICHARD, Jean-Paul BLANDIN, Roger BERTRAND, Jean-Marie RONDEY, Jean-François LAVALETTE, Jean-Paul BELON, Hugo WALZ, Michel CUENIN, Claude MUFFAT, Guy LEVAIN, Gérard THEVENY, Guy SAINT DIZIER, Alain JACQUARD, Daniel CLERC, André MARTHEY, Bruno SAILLEY, Annie CLERC, Nadine BOUCARD, Alain SEGUIN, Frédéric PROST, Daniel ZAHNER, Francine CHAMPION, Roland VUILLEMIN, Henri BOSSERT, Edmond BREPSON, Gérard PELLETERET, André MARTINEZ, Colette CLERC, Gilles CHAMPION, Josselyne FERRARIS

Procurations :

Monique BOUCRY (procuration à Jean-Paul BLANDIN), Jean-Louis MOUGENET (procuration à Daniel CLERC), Sylvain MORISOT (procuration à Charles GRANET), Jean-Michel BARDINE (procuration à Daniel ZAHNER), Jacques RICCIARDETTI (procuration à Francine CHAMPION)

Absents : Dominique EUVRARD

Date d'affichage de la convocation : 18 avril 2014

Membres en exercice : 49

Membres présents : 43

Suffrages exprimés : 48

Procuration : 5

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel ZAHNER, Délégué Communautaire de SENARGENT-MIGNAFANS a été élu secrétaire de séance.

Le budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	C.A	BP 2014
Charges à caractère général	644 782,32 €	659 650 €
Charges de personnel	831 957,81 €	838 700 €
Atténuation de charges	305 716,88 €	266 478 €
Virement à la section d'invts		545 007 €
Opérations techniques	266 893,03 €	136 709 €
Autres charges de gestion courante	650 289,98 €	1 133 080 €
Charges financières	27 551,98 €	29 863 €
Charges exceptionnelles	4 601,48 €	44 000 €

Faits marquants :

Les charges à caractère général

Leur niveau est en légère augmentation. Ce chapitre fait l'objet d'engagements surveillés pour pouvoir maintenir un niveau de dépenses stable. Cependant, les inscriptions budgétaires pour payer la DSP au bénéfice des Francas pour la gestion du périscolaire sont dans ce chapitre. La DSP a été renouvelée au 1^{er} janvier 2014 et elle comporte un centre supplémentaire (ATHESANS). Le coût de gestion est passé de 157.000 € en 2013 pour un prévisionnel de 210.000 € en 2014. A noter que la réforme des rythmes scolaires n'est pas chiffrée à l'heure actuelle. Une modification de ce chapitre sera nécessaire dans les mois qui viennent.

Les frais de personnel sont en augmentation également. Ceci est dû au GVT (glissement vieillesse technicité) soit l'avancement naturel de carrière ou l'obtention de concours.

Atténuation de charges : il s'agit des attributions de compensation. Suite aux dernières décisions de la CLECT, la communauté de communes a intégré la participation pour la gestion du gymnase aux transferts de charges. On constate donc une baisse des versements au profit des communes .

Opérations techniques : il s'agit des amortissements, la somme de l'exercice 2013 est plus élevée car le budget comportait la constatation de la vente du terrain de la base travaux à l'entreprise CMS construction.

Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace en majorité les dépenses au profit du SICTOM. Toutefois, il est impacté cette année par le versement au conseil général de la participation au syndicat mixte Haute Saône Numérique : 75.240 € (engagement sur 10 ans mais les versements sont programmés sur 6 ans). Ce chapitre constate également une dépense supplémentaire de 140.240 € (intégration du déficit la zone de Gouhenans à 65.000 € et reversement des attributions de compensation perçues pour le gymnase sur le budget annexe du gymnase). Enfin, l'inscription budgétaire 2013 ne constate pas la prise en compte des déficits des budgets annexes qui font l'objet d'une inscription au budget primitif mais pas au compte administratif.

Monsieur Michel BOYER s'interroge sur la différence entre les dépenses réelles et la prévision nettement supérieure dans ce chapitre. Il lui est répondu que des sommes inscrites au BP ne font pas l'objet d'un mandat (prise en compte des déficits des budgets annexes) ainsi qu'une somme de 140 240 € regroupant la reprise du déficit de la zone de Gouhenans et la cotisation au syndicat haute Saône Numérique qui ne figurait pas au BP l'année dernière.

Charges financières

L'augmentation provient de l'intégration de la reprise d'une partie de l'emprunt que le SIVU Chantereine avait contracté pour la construction du pôle éducatif.

Charges exceptionnelles : Une somme de 42.000 € (part du remboursement du SIVU antérieure à l'année 2013) est inscrite pour rembourser le SIVU Chantereine.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	C.A	BP
Résultat reporté	548 211,62 €	590 235 €
Atténuation de charges	16 090,05 €	17 000 €
Opérations techniques	13 671,21 €	1 368 €
Produits des services	688 647,11 €	734 000 €
Impôts et taxes	1 230 771,38 €	1 388 201 €
Dotations, subventions	964 839,97 €	934 683 €
Total		

Faits marquants :

Impôts et taxes

Pour mémoire, la communauté de communes perçoit la fiscalité additionnelle. Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 8,96 %
- Taxe foncier bâti : 1,48%
- taxe foncier non bâti : 4,66%
- CFE : 19,26%

La communauté de communes perçoit également depuis 2012 la fiscalité que percevait auparavant le département.

Le chapitre Impôts et taxes augmente d'une façon naturelle avec l'augmentation des bases sans que la collectivité ne fasse varier les taux d'imposition.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le maintien de ces taux pour l'exercice budgétaire 2014.

Atténuation de charges : Les inscriptions de ce chapitre regroupent principalement les remboursements par l'assurance de la CCPV (SMACL) en cas de maladie, de grossesse, d'accident du travail... des agents.

Opérations techniques : Il s'agit des amortissements des subventions et la souscription pour 7 050 € en 2013 d'une assurance dommages ouvrages pour la construction du centre périscolaire d'Athesans.

Produits des services : La différence s'explique par les recettes des redevances des ordures ménagères (535 000 € en 2013 – 586 000 € prévus en 2014).

Impôts et taxes : La différence émane de l'augmentation naturelle des bases qui fait accroître la recette.

Dotations, subventions : La stabilité des recettes est prévue pour ce chapitre. Il est à noter que la DGF de la communauté de communes baisse pour la première fois de 26 000 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements

Chapitres	CA	BP 2014
Résultat reporté	383 732,89 €	224 227
Opérations techniques	13 671,21 €	1 368 €
Emprunts (capital)	48 393,41 €	59 417 €
Immobilisations incorporelles	38 778,89 €	56 400 €
Immobilisations corporelles	268 293,59 €	35 000 €
Travaux	1 061 060,95	969 176 €

Faits marquants :

L'emprunt

Le remboursement en capital augmente de 11 023 €. Il s'agit de l'intégration dans la comptabilité de la communauté de communes d'une partie de l'emprunt du SIVU Chantereine pour le bâtiment périscolaire suite au transfert de propriété du Bien.

Les travaux

Le montant des travaux regroupe le pont de la Grange d'Ancin (en cours d'achèvement), la construction d'une micro-crèche à Esprels et la tranche 1 de la voie verte (500.000 € d'investissement pour ce seul programme).

Opérations techniques : Les opérations techniques notent une différence entre l'exercice 2013 et 2014. Ceci émane de l'inscription en contrepartie de l'assurance dommages ouvrages pour la construction du centre périscolaire d'Athesans et l'enregistrement d'une cession de terrain(vente à CMS construction).

A noter

Dans les dépenses du CA figurent deux sommes que l'on ne retrouve pas cette année :

- 431 577 € (intégration du périscolaire de Villersexel)
- 126 564 € en dotation (remboursement pour la régularisation de TVA pour certaines communes concernant des travaux du SIVM).

Emprunts : l'inscription 2014 est supérieure à 2013 suite à l'intégration de l'emprunt pour le SIVU Chantereine.

Immobilisations incorporelles : Ce chapitre regroupe les frais d'études et logiciels informatiques. Etudes : périscolaire Athesans, Pont de la Grange d'Ancin, Décharges et micro-crèche d'Esprels

Immobilisations corporelles : L'exercice 2014 a connu l'enregistrement d'écritures importantes comme la vente de la parcelle de la base travaux (écritures comptables triples), l'achat d'un véhicule avec bennes (49 933 €) ainsi que les travaux de la place de Villersexel 36 300 €). Ces opérations étant terminées, la prévision budgétaire est en baisse.

Travaux 2014 : Pour ce qui concerne 2013, l'investissement concernait la fin du programme de réhabilitation des décharges, la construction du centre périscolaire à Athesans et les travaux de construction du pont de la Grange d'Ancin.

En 2014, une prévision de 969 176 € de travaux est inscrite qui se décompose comme suit :

- 469 176 € pour le début de la micro-crèche à Esprels et fin de la construction du pont de la grange d'ancin
- 500 000 € pour la construction de la première tranche de la voie verte

Les recettes d'investissements

Chapitres	CA	BP 2014
Virement de la section de fonct		545 007 €
Amortissements	266 893,03 €	136 709 €
Dotations, fonds divers	1 504 876 €	361 122 €
Subventions d'investissement	393 644 €	302 750 €

Les travaux sont financés par des recettes d'investissement qui proviennent en majorité des subventions du Conseil Général, de la CAF et de l'Etat.

Dotations, fonds divers : Ce chapitre est en baisse consécutive à l'affectation du résultat (287 122 € en 2014, 1 430 019 € en 2013).

Le budget s'établit donc comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 665 487 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 345 188 €

Il est à noter que l'exécution du budget 2014 est prévue sans emprunt.

Le conseil communautaire a validé le budget général à l'unanimité.

Les budgets annexes

La communauté de communes compte 5 budgets annexes :

- Office du tourisme
- SPANC
- gymnase
- Zone d'activités de Villersexel
- Zone d'activités de Gouhenans (en cours de fermeture)

Le budget annexe de l'office du tourisme

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA	BP 2014
Résultat reporté		17 453 €
Charges à caractère général	8 964,26 €	32 030 €
Charges de personnel	32 839, 49 €	33 380 €
Virement à la section d'invts	35 203 €	20 950 €
Amortissements	1 209 €	5 687 €
Provisions		28 851 €

La provision

Elle correspond au montant de la taxe de séjour ajouté des reliquats. L'inscription en provision permet de reporter les reliquats de taxe de séjour d'une année sur l'autre.

Les recettes de fonctionnement

Chapitres	CA	BP 2014
Redevances culturelles	541 €	500 €
Taxe de séjour	22 124 €	28 851 €
Subvention	1 072,34 €	1 000 €
Subvention du budget général		108 000 €

La principale recette de fonctionnement provient du budget général qui supporte 108 000 € dans ce budget. La somme de 1 000 € correspond à une subvention du Conseil Général.

L'investissement du budget de l'office du tourisme

Dépenses		
Chapitre	CA	BP
Résultat reporté		26 637 €
Recettes		
Virement du fonctionnement		20 950 €
Amortissements		5 687 €

Le budget de l'office du tourisme s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 138 351 €
- Dépenses et recettes d'investissements : 26 637 €

Les membres du conseil communautaire ont validé à l'unanimité le budget annexe de l'office du tourisme.

Le budget de l'assainissement non collectif

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	CA	BP
Résultat reporté		31 528 €
Charges à caractère général	35 525,15 €	700
Virement à la section d'invts		17 470 €
Amortissement	184 €	302 €
Recettes		
Prestations de service	19 915,94 €	50 000 €

Les prestations de service correspondent aux paiements des usagers suite au contrôle diagnostic. Il reste environ 500 contrôles qui seront envoyés en 2014. Le contrôle est facturé 100 €.

Nadine BOUCARD souhaite connaître la date d'envoi des diagnostics d'assainissement non collectif. Monsieur COCHARD précise qu'un changement de législation a entraîné la reprise des conclusions des diagnostics par les services de la communauté de communes ce qui a induit un retard d'envoi de ces derniers. Cependant, ils seront envoyés en intégralité en 2014.

Les dépenses et recettes d'investissement

Dépenses		
Chapitre	CA	BP
Résultat reporté		1 311 €
Outillage	572,43 €	16 461 €
Recettes		
Virement du fonctionnement	1 738 €	17 470 €
Amortissements	184 €	302 €

La somme de 16 461 € est présente car le budget est en suréquilibre. Elle permet donc d'équilibrer le budget mais ne sera pas utilisée dans sa totalité.

Le budget annexe du SPANC a été validé à l'unanimité.

Le budget annexe du gymnase

Les dépenses et recettes de fonctionnement du gymnase

Chapitre	C.A	BP 2014
Dépenses		
Charges à caractère général		59 000 €
Virement à la section d'invts		76 673 €
Amortissement		25 892 €
Recettes		
Résultats reportés		84 243 €
Amortissement subvention		3 720 €
Attributions de compensation		73 602 €

Le budget du gymnase ne comporte pas de compte administratif puisqu'il s'agit du premier exercice pour la communauté de communes. Les résultats ont été repris dans les comptes de la communauté de communes. Les attributions de compensation versées par les communes figurent sur le budget annexe du gymnase.

Les dépenses et recettes d'investissements du gymnase

Chapitre	C.A	BP 2014
Dépenses		
Amortissement subvention		3 720 €
Acquisition matériel divers		20 000 €
Construction		134 197 €
Recettes		
Résultats reportés		55 352 €
Virement du fonctionnement		76 673 €
Amortissement		25 892€

Ce budget comportant une reprise des résultats positive tant en investissement qu'en fonctionnement, il est en suréquilibre. Des dépenses d'investissement sont donc inscrites mais elles ne seront pas réalisées dans leur grande majorité.

Le budget primitif 2014 s'établit de la façon suivante :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 161 565 €
- Dépenses et recettes d'investissements : 157 917 €

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité le budget annexe du gymnase.

Les budgets des zones d'activités

Le budget de la zone d'activités de Gouhenans

Ce budget est en cours de clôture. Un budget primitif sera ouvert pour constater le déficit de 63 684,10 € qui est intégré au budget général. Une inscription supplémentaire de 1 316 € figurera sur ce budget pour faire face à d'éventuels dépenses. La clôture aura lieu en cours d'année.

La zone d'activité de Villersexel

Ce budget constate les valeurs potentielles des terrains non vendus en dépenses et en recettes. Une somme de 7€ apparait pour payer la TVA.

fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Réport 2013	188 254	3555-040	188 254
Stocks	188 254	Emprunt	188 254
Total	376 508		376 508
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Stocks	188 254	Stocks	188 254
658	7	BP général	212 256
Report 2013	212 249		
Total	400 510		400 510

Les comptes administratifs et de gestion 2013

Les documents présentant les résultats de l'année écoulée sont distribués ainsi que les résultats des comptes de gestion pour permettre la vérification de la concordance des comptes.

2/ Ouvertures et fermetures de poste suite à avancement de grade

Des agents de la communauté de communes sont promouvables par ancienneté à un grade supérieur. Des postes sont donc à ouvrir et à fermer.

Postes à fermer	Postes à ouvrir
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité les propositions ci-dessus.

3/ Reconduction de la fiscalité mixte

La communauté de communes bénéficie du régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) et de la fiscalité additionnelle. La réglementation en vigueur stipule que ce système fiscal doit faire l'objet d'une reconduction à chaque renouvellement.

Le Président propose donc de reconduire ce système de fiscalité.

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur ce dossier.

4/ Indemnités de fonction

Il revient à l'assemblée délibérante de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents. Le droit commun précise les modalités de fixation des indemnités à savoir :

Population totale	Président		Vice-Présidents	
	Taux des indemnités (en % de l'indice 1015)	Montant brut	Taux des indemnités (en % de l'indice 1015)	Montant brut
3 500 à 9 999	41,25	1 568,11 €	16,5	627,24 €

5/ Autorisation permanente de poursuites

Cette autorisation permanente permet au Trésorier de Villersexel de procéder aux différentes démarches de poursuites en cas d'impayés.

Le conseil communautaire a validé ce point à l'unanimité.

6/ Election dans les différentes commissions

Il a été procédé aux élections des différents membres des commissions et organismes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.